Image not found or type unknown

Info après jugement prud'homal

Par **Loiseau Coralie**, le **01/12/2016** à **14:14**

Bjr, je viens vers vous car j'ai gagné aux prud'hommes contre mon employeur (rupture judiciaire de mon contrat)
je suis passé le 06/06, jugement rendu le 12/09, hors mon employeur ne m'a réglé que partiellement les sommes indiqués et me dit qu'il a déduit un montant qu'il a versé après la date du 06/06 (ce qui est effectivement vrai) mais il n'a pas à le faire de lui-même, non? si il n'était pas d'accord fallait faire appel?
Puis je exiger malgré tout la totalité écrit sur mon jugement même si dans le fond il a raison? Car pile un mois après le rendu (trop tard donc pour l'appel) il m'a envoyé un mail disant qu'il était ok pour exécuter le jugement et comme par hasard ensuite il déduit la somme versée.

Par **P.M.**, le **01/12/2016** à **19:03**

Bonjour,
C'est quand même litigieux car on pourrait admettre que c'est un acompte sur ce qui vous était dû si la somme versée ne correspond à rien d'autre en plus...
Si vous avez un défenseur syndical ou un avocat, il faudrait lui en parler mais à mon avis vous n'obtiendriez pas un deuxième versement de cette somme...

Par **Loiseau Coralie**, le **02/12/2016** à **09:35**

Bjr, merci de votre réponse.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés